

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances,  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

**M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie**

Ministère de l'Économie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Nos réf : FB/FL 214 - 05 - 2020

Aubenas, le 13 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous solliciter au sujet des difficultés des TPE et des PME du secteur de la coiffure.

La France est frappée de plein fouet par cette catastrophe sanitaire liée au COVID 19 d'une violence et d'une ampleur inédites et le secteur de la coiffure paye un lourd tribut suite à l'arrêt complet de son activité depuis le 16 mars 2020.

Même si de nombreux Français attendent avec impatience de retourner chez leur coiffeur, et que les professionnels de ce secteur mettent tout en œuvre pour favoriser la reprise aux côtés des partenaires sociaux et des principaux acteurs économiques, de nombreux coiffeurs l'envisagent avec beaucoup d'inquiétude.

L'Union Nationale des Entreprises de Coiffure (UNEC) est fortement impliquée dans l'élaboration des fiches sanitaires de la profession (en cours de validation par le ministère de la santé), mais les professionnels savent d'ores et déjà que les conditions de reprise envisagées vont lourdement pénaliser la rentabilité de leurs entreprises.

Si les mesures économiques mises en place ont été relativement efficaces lors du confinement pour éviter les faillites d'entreprises et les licenciements secs des collaborateurs du secteur, les professionnels de la coiffure demandent en urgence la mise en place d'un plan de relance de l'activité coiffure pour soutenir la pérennité des entreprises dans les semaines et les mois qui vont suivre la période de déconfinement.

Je me permets de souligner que la coiffure est une activité à forte densité de main-d'œuvre où plus de 50% des charges sont composées de la masse salariale. Le chiffre d'affaires est directement proportionnel aux nombres de coiffeurs en situation de travail et si ces derniers veulent réussir un plan de relance économique digne de ce nom des mesures fortes doivent être mises en œuvre.

Les professionnels de ce secteur demandent ainsi au gouvernement :

- le rétablissement de la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- la mise en œuvre d'aides financières permettant d'acquérir des équipements de protection ;
- l'exonération totale de charges pendant trois mois quelque soit la taille de l'entreprise ;
- l'activation d'un dispositif d'indemnisation de perte d'exploitation en lien avec les compagnies d'assurance ;
- le maintien du bénéfice du fonds d'indemnisation pour les entreprises qui n'ont pu rouvrir le 11 mai au regard des difficultés opérationnelles et matérielles de mise en œuvre du plan de prévention.

Après avoir échangé avec les représentants de l'UDAC de l'Ardèche, je tenais à relayer ces demandes légitimes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Avec mon soutien .

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

